

PROCES-VERBAL DU SECRETAIRE COMMUNAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
21 OCTOBRE 2008

Sont présents : M. Ch. MICHEL, Bourgmestre en titre ;
Mme F. PIGEOLET, Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction – Présidente ;
MM. R. GILLARD, M. BASTIN, Mme A. MASSON, M. F. QUIBUS, Mme E.
MONFILS-OPALFVENS, Echevins ;
M. Ch. AUBECQ, Mme L. VREBOS, MM. J. DELSTANCHE, F. JANSSENS, A.
DEMEZ, J-P. HANNON, J. GOOSSENS, Mmes P. NEWMAN, A-M. BACCUS,
MM. B. THOREAU, M. DELABY, Mme V. MICHEL, MM. V. HOANG, R.
WILLEMS, P. BRASSEUR, Mme J. WEETS, M. M. NASSIRI, Mmes A. HALLET,
A. DULAK, M. Fr. VAESSEN, Mme S. TOUSSAINT, M. G. STENGELE,
Conseillers communaux ;
Mme P. ROBERT, Secrétaire communal f.f.

Sont excusées : Mmes C. HERMAL, Echevin et N. DEMORTIER Conseillère communale.

- - - - -

Madame le Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, préside l'assemblée qu'elle ouvre, en séance publique, à dix-neuf heures.

- - - - -

Conformément aux dispositions de l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008 a été mis à la disposition des membres du Conseil, sept jours francs avant le jour de la séance.

COMMUNICATIONS

A. DIVERS

NÉANT.

B. DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE

1. Prise pour information par Madame la Gouverneure, en date du 2 juillet 2008, des délibérations du Conseil communal du 20 mai 2008 relatives aux vacances d'emploi et aux engagements de personnel pour la zone de police.
2. Prise pour information par Madame la Gouverneure, en date du 5 septembre 2008, de la délibération du Conseil communal du 24 juin 2008, relative à l'engagement de Mme S. Raymond en qualité de membre de niveau C pour le Carrefour zonal d'information.
3. Arrêté de Madame la Gouverneure, en date du 9 septembre 2008, approuvant la délibération du Conseil communal du 24 juin 2008 portant admission au stage de Monsieur Philippe BECRET au grade de sous-lieutenant professionnel au Service d'Incendie.

4. Arrêté du Collège provincial, en date du 18 septembre 2008, approuvant le compte de l'exercice 2007 de la Régie de l'électricité, le compte de résultats et le bilan, adoptés par le Conseil communal en date du 24 juin 2008.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Antoine – Budget pour l'exercice 2009 – Avis.
-

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 28 voix pour et 1 abstention:

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le budget pour l'exercice 2009 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Antoine.

Article 2. - Le budget considéré, accompagné de la présente décision, sera transmis en quadruple expédition à Madame la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

- S.P.2. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph – Compte pour l'année 2007 – Avis.
-

Adopté par vingt-huit voix pour et une abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :

Par 28 voix pour et 1 abstention

Article 1er. - d'émettre un avis favorable sur le compte pour l'exercice 2007 de la fabrique d'église de la paroisse de Saint Joseph à Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Article 2. - Ledit compte, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmis au Collège communal de la Ville d'Ottignies.

- - - - -

Mmes C. HERMAL, échevin et N. DEMORTIER, conseillère communale pénètrent dans la salle et prennent place à la table du Conseil.

- - - - -

S.P.3. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph - Budget pour l’exercice 2009 – Avis.

Adopté par trente voix pour et une abstention.

Le Conseil communal,

(...)

D E C I D E :

Par 30 voix pour et 1 abstention :

Article 1er. - d’émettre une avis favorable sur le budget pour l’exercice 2009 de la fabrique d’église de la paroisse de Saint Joseph.

Article 2. – Ce document, accompagné de six expéditions de la présente décision, sera transmis au Collège communal de la Ville d’Ottignies-Louvain-La-Neuve.

- - - - -

S.P.4. Exercice de la tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise Protestante Unie de Belgique – Budget pour l’exercice 2009 - Avis.

Adopté par trente voix pour et une abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E,

Par 30 voix pour et 1 abstention:

Article 1er - d’émettre un avis favorable au budget pour l’exercice 2009 présenté par le Conseil d’administration de l’Eglise Protestante Unie de Belgique à Wavre.

Art.2 - Ledit budget, accompagné de la présente décision, sera adressé à Mme.la Gouverneure de la Province de Brabant wallon.

- - - - -

S.P.5. Comptabilité de la Zone de Police de Wavre – Budget général pour l’exercice 2008 – Deuxième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l’unanimité.

Le Conseil,

(...)

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	7.199.459,59	7.199.459,59	,00	7.199.459,59	7.199.459,59	,00			
Augmentation	58.649,68	92.547,59	-33.897,91	58.649,68	92.547,59	-33.897,91			
Diminution	49.202,09	83.100,00	33.897,91	49.202,09	83.100,00	33.897,91			
Résultat	7.208.907,18	7.208.907,18		7.208.907,18	7.208.907,18				

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2008 après la M.B. n°2

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	0	0	0	0	0	0
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	6.008.806,26	1.031.610,08	5.583,25	0	7.045.999,59	0	7.045.999,59
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	0	0	0	0	0	0
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	0	0	0	0	0	0
799 Cultes	0	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	0	0	0	0	0	0
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	6.008.806,26	1.031.610,08	5.583,25		7.045.999,59		7.045.999,59
Balances exercice propre					Déficit	193.028,24	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		9.447,59
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		7.055.447,18
069 Prélèvements							153.460,00
Total général							7.208.907,18
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2008 après la M.B. n°2

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	0	0	0	0	0
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	115.500,00	6.737.471,35	0	6.852.971,35	0	6.852.971,35
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	0	0	0	0	0
599 Commerce - Industrie	0	0	0	0	0	0
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	0	0	0	0	0
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	0	0	0	0	0	0
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
879 Cimetières-Protéc.environ.	0	0	0	0	0	0
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	115.500,00	6.737.471,35		6.852.971,35		6.852.971,35
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		355.935,83
	Excédent				346.488,24	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		7.208.907,18
069 Prélèvements						0
Total général						7.208.907,18
Résultat général	Boni				0	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2005							
330/127-08/2005	Assurances couvrant les véhicules et le charroi	61501		826,17		826,17	
Exercice 2006							
330/125-08/2006	Assurances couvrant les biens immobiliers	61509		1.515,04		1.515,04	
330/127-08/2006	Assurances couvrant les véhicules et le charroi	61501		44,18		44,18	
Exercice 2007							
330/125-08/2007	Assurances couvrant les biens immobiliers	61509		715,59		715,59	
330/127-08/2007	Assurances couvrant les véhicules et le charroi	61501		6.317,95		6.317,95	
33001/124-48/2007	Frais techniques et équipements divers Crédit reporté : 382,16	61329	382,16	6,00		6,00 382,16	
33003/121-48/2007	Indemnités diverses	61109		22,66		22,66	
	Total articles millésimés			9.447,59		9.447,59	
	Total exercices antérieurs			9.447,59		9.447,59	

Exercice propre

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
33001/111-01/	Traitements et allocations fin d'année Cadre Opérationnel	62001	3.262.182,10		67.000,00	3.195.182,10	
33001/113-01/	Cotisations patronales à l'ONSSAPL	62201	608.883,55		12.000,00	596.883,55	
33001/117-01/	Primes assurance loi cadre opérationnel	62701	66.866,78	7.000,00		73.866,78	
399/000/70	Total Personnel		6.080.806,26	7.000,00	79.000,00	6.008.806,26	
000/71	Fonctionnement						
330/122-06/	Rembours. des charges du personnel détaché dans la commune	61206	103.000,00	72.000,00		175.000,00	
330/127-02/	Fourn. de consomm. directe des véhicules	60715	3.000,00		1.000,00	2.000,00	
330/127-03/	Fournitures de carburant pour les véhicules	60715	40.000,00	4.000,00		44.000,00	
330/127-06/	Prestations de tiers pour les véhicules	61341	30.000,00		3.000,00	27.000,00	
33002/124-02/	Fournitures entretien des vagabonds et nourriture détenus	60712	500,00	100,00		600,00	
33002/124-06/	Prestations tiers enlèvements véhicules	61321	5.000,00		100,00	4.900,00	
399/000/71	Total Fonctionnement		959.610,08	76.100,00	4.100,00	1.031.610,08	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		7.045.999,59	83.100,00	83.100,00	7.045.999,59	
399/00075	Total Justice - Police		7.045.999,59	83.100,00	83.100,00	7.045.999,59	

	Total Dépenses		7.199.459,59	92.547,59	83.100,00	7.208.907,18	
--	----------------	--	--------------	-----------	-----------	--------------	--

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Le Receveur

Tableau 2 : Détail de la MB n° 2 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2006							
33004/465-48/2006	Allocation fédérale complémentaire	73405		12.527,09		12.527,09	
Exercice 2007							
330/465-48/2007	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure	73405		21.025,57		21.025,57	
	Total articles millésimés			33.552,66		33.552,66	

	Total exercices antérieurs		322.383,17	33.552,66		355.935,83	
--	----------------------------	--	------------	-----------	--	------------	--

Exercice propre

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
330/465-02/	Subvention sociale fédérale I	73405	313.302,00		65,61	313.236,39	
330/465-48/	Subvention fédérale de base	73405	1.667.491,95	24.091,79		1.691.583,74	
330/485-48/	Dotation communale	73619	4.206.980,76		49.136,48	4.157.844,28	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
33003/465-48/	Subvention fédérale équipement maintien de l'ordre public	73405	851,66	23,85		875,51	
33004/465-48/	Allocation fédérale complémentaire	73405	99.904,32	981,38		100.885,70	
399/000/61	Total Transferts		6.761.576,42	25.097,02	49.202,09	6.737.471,35	
399/00063	Sous-Total Justice - Police		6.877.076,42	25.097,02	49.202,09	6.852.971,35	
399/00065	Total Justice - Police		6.877.076,42	25.097,02	49.202,09	6.852.971,35	
	Total Recettes		7.199.459,59	58.649,68	49.202,09	7.208.907,18	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Le Receveur

S.P.6. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Quatrième modification des recettes et dépenses du service ordinaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide à l'unanimité :

Le budget ordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	46.861.042,81	39.239.087,40	7.621.955,41	46.861.042,81	39.239.087,40	7.621.955,41			
Augmentation	1.243.286,47	4.974.873,00	-3.731.586,53	1.243.286,47	4.974.873,00	-3.731.586,53			
Diminution	737.170,62	304.656,48	-432.514,14	737.170,62	304.656,48	-432.514,14			
Résultat	47.367.158,66	43.909.303,92	3.457.854,74	47.367.158,66	43.909.303,92	3.457.854,74			

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Dépenses 2008 après la M.B. n°4

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	2.250,00	0	250,00	2.500,00	0	2.500,00
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	8.500,00	0	8.500,00	0	8.500,00
059 Assurances	61.000,00	132.500,00	800,00	0	194.300,00	0	194.300,00

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
123 Administration générale	3.628.453,06	1.263.649,75	23.875,06	0	4.915.977,87	0	4.915.977,87
129 Patrimoine privé	0	233.545,55	0	151.213,25	384.758,80	0	384.758,80
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	4.803.195,59	672.740,68	9.348,80	29.945,85	5.515.230,92	0	5.515.230,92
399 Justice - Police	0	20.977,36	4.157.844,31	0	4.178.821,67	0	4.178.821,67
499 Commun. - Voirie - Cours D'eau	2.883.609,35	1.056.100,00	5.002,39	129.435,43	4.074.147,17	0	4.074.147,17
599 Commerce - Industrie	0	63.500,00	217.515,44	0	281.015,44	0	281.015,44
699 Agriculture	0	0	19,16	0	19,16	0	19,16
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	1.561.257,29	479.254,82	6.031,56	67.808,99	2.114.352,66	0	2.114.352,66
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	184.242,65	280.062,00	69.379,84	0	533.684,49	0	533.684,49
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	2.730,00	0	2.730,00	0	2.730,00
767 Bibliothèques publiques	236.948,60	74.346,30	20.391,82	0	331.686,72	0	331.686,72
789 Education Popul. et Arts	356.923,58	565.056,78	369.194,58	0	1.291.174,94	0	1.291.174,94
799 Cultes	0	21.700,00	95.669,19	24.171,18	141.540,37	0	141.540,37
839 Sécurité et Assist. sociale	272.063,78	30.558,00	4.252.109,88	0	4.554.731,66	0	4.554.731,66
849 Aide sociale et familiale	1.452.081,28	146.933,00	162.657,00	0	1.761.671,28	0	1.761.671,28
859 Emploi	0	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	54.000,00	13.800,00	23.289,23	91.089,23	0	91.089,23
874 Alimentation - Eau	0	0	0	1.333,67	1.333,67	0	1.333,67
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	1.555.000,00	11.000,00	0	1.566.000,00	0	1.566.000,00
877 Eaux usées	0	56.000,00	0	81.283,40	137.283,40	0	137.283,40
879 Cimetières-Protéc.environ.	65.868,55	16.180,00	594,96	0	82.643,51	0	82.643,51
939 Logement - Urbanisme	313.451,62	31.300,93	284,88	44.651,65	389.689,08	0	389.689,08
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	15.819.095,35	6.755.655,17	9.426.748,87	553.382,65	32.554.882,04		32.554.882,04
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		56.367,88
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		32.611.249,92
069 Prélèvements							11.298.054,00
Total général							43.909.303,92
Résultat général					Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Ordinaire – Recettes 2008 après la M.B. n°4

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	15.250,00	24.206,59	752.000,00	791.456,59	0	791.456,59
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	3.690.987,06	0	3.690.987,06	0	3.690.987,06
049 Impôts et Redevances	0	18.041.788,05	0	18.041.788,05	0	18.041.788,05
059 Assurances	13.634,00	87.000,00	0	100.634,00	0	100.634,00
123 Administration générale	634.550,00	82.990,24	2.000,00	719.540,24	0	719.540,24

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
129 Patrimoine privé	76.626,80	0	145.185,82	221.812,62	0	221.812,62
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	597.000,00	2.576.670,60	0	3.173.670,60	0	3.173.670,60
399 Justice - Police	0	20.977,36	0	20.977,36	0	20.977,36
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	72.563,68	721.515,49	0	794.079,17	0	794.079,17
599 Commerce - Industrie	1.758.232,28	0	1.508.152,08	3.266.384,36	0	3.266.384,36
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	46.081,17	517.428,36	0	563.509,53	0	563.509,53
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	92.200,00	137.503,71	0	229.703,71	0	229.703,71
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	3.500,00	74.096,45	0	77.596,45	0	77.596,45
789 Education Popul. et Arts	38.389,86	67.008,70	328.694,06	434.092,62	0	434.092,62
799 Cultes	0	23.153,74	4.479,72	27.633,46	0	27.633,46
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	468.386,06	488.549,95	0	956.936,01	0	956.936,01
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	23.289,23	23.289,23	0	23.289,23
874 Alimentation - Eau	0	1.333,67	0	1.333,67	0	1.333,67
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	9.982,50	0	0	9.982,50	0	9.982,50
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protoc.environ.	95.000,00	9.670,11	0	104.670,11	0	104.670,11
939 Logement - Urbanisme	356.270,40	0	182,62	356.453,02	0	356.453,02
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	4.277.666,75	26.564.880,08	2.763.983,53	33.606.530,36		33.606.530,36
Balances exercice propre				Excédent	1.051.648,32	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		13.760.628,30
				Excédent	13.704.260,42	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		47.367.158,66
069 Prélèvements						0
Total général						47.367.158,66
Résultat général				Boni	3.457.854,74	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2006							
722/125-13/2006	FOURNITURES DE GAZ POUR LES BATIMENTS	61333		9.568,72		9.568,72	
Exercice 2007							
101/122-06/2007	REMBOURSEMENT CHARGES PERSL DETACHE DANS LA COMMUNE	61206	1.016,70	560,83		1.577,53	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
101/124-08/2007	ASSURANCES DIVERSES (RC,VOL,INCENDIE,MOBILIER ...)	61509		1.153,06		1.153,06	
104/127-08/2007	ASSURANCES COUVRANT LES VEHICULES ET LE CHARROI	61501		36,38		36,38	
351/111-08/2007	INDEMNITES DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL Crédit reporté : 45887,99	62008	45.887,99	27.085,52		27.085,52 45.887,99	
351/124-08/2007	ASSURANCES DIVERSES Crédit reporté : 1693,91	61509	1.693,91	2.913,17		2.913,17 1.693,91	
351/127-08/2007	ASSURANCES COUVRANT LES VEHICULES	61501		311,04		311,04	
421/117-01/2007	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV. Crédit reporté : 20422	62701	20.422,00	120,04		120,04 20.422,00	
734/117-01/2007	PRIMES VERSEES POUR ASSUR CONTRE LES ACCIDENTS DE TRAVAIL	62701		25,70		25,70	
735/124-08/2007	ASSURANCES DIVERSES RC,VOL	61509		58,75		58,75	
	Total articles millésimés		1.016,70	41.833,21		42.849,91	

	Total exercices antérieurs		14.534,67	41.833,21		56.367,88	
--	----------------------------	--	-----------	-----------	--	-----------	--

Exercice propre

F. 05 : 059 Assurances

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
050/117-01	PRIMES ASSUR. ACC. DU TRAV.	62701	54.000,00	7.000,00		61.000,00	
059/000/70	Total Personnel		54.000,00	7.000,00		61.000,00	
059/00073	Sous-Total Assurances		187.300,00	7.000,00		194.300,00	
059/00075	Total Assurances		187.300,00	7.000,00		194.300,00	

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/78	Prélèvements						
060/955-01	PRELEV.EN FAVEUR DU FONDS RES. EXTRA	68505	7.298.054,00	4.000.000,00		11.298.054,00	
069/000/78	Total Prélèvements		7.298.054,00	4.000.000,00		11.298.054,00	
069/00075	Total Prélèvements		7.298.054,00	4.000.000,00		11.298.054,00	

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
101/111-21	TRAITEMENT DES MANDATAIRES COMMUNAUX	62021	338.750,64	7.500,00		346.250,64	
101/113-21	COTISATIONS PATRONALES ONSSAPL	62401		6.000,00		6.000,00	
101/116-01	CHARGES PENSIONS DES ANCIENS MANDATAIRES COMMUNAUX	62600	117.609,72	950,00		118.559,72	
104/111-01	TRAITEMENT PERSONNEL COMM.	62001	1.980.335,16	51.500,00		2.031.835,16	
104/111-02	TRAITEMENTS PERSON.SUBS.APE	62002	211.316,37	1.500,00		212.816,37	
104/112-01	PECULES VAC. PERS.COMMUNAL	62101	138.312,55	2.796,12		141.108,67	
104/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.	62201	415.936,12	16.800,00		432.736,12	
104/113-02	COT.PATR. ONSSAPL APE	62202	12.108,38	350,00		12.458,38	
104/113-21	COT.PATR. CRPC PERS.COMM.	62401	232.819,10	2.800,00		235.619,10	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
104/115-01	FRAIS DEPL.DOM.TRAVAIL PERS.COMMUNAL	62501	8.500,00	6.000,00		14.500,00	
104/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	4.055,77	130,00		4.185,77	
123/000/70	Total Personnel		3.532.126,94	96.326,12		3.628.453,06	
000/71	Fonctionnement						
101/122-06	REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL DETACHE DANS LA COMMUNE	61206	1.500,00	2.000,00		3.500,00	
104/123-02	FOURN.ADM.CONSUM.DIRECTE	60711	45.000,00	5.000,00		50.000,00	
104/125-02	FRAIS D'ENTRETIEN ET DE FONCT. DES BATIMENTS	60713	52.500,00	12.000,00		64.500,00	
104/125-13	FOURNITURES DE GAZ POUR LES BATIMENTS	61333	30.400,00	10.000,00		40.400,00	
104/127-03	FOURNITURES CARBURANT SERVICE INFORMATIQUE	60715	800,00	450,00		1.250,00	
123/000/71	Total Fonctionnement		1.234.199,75	29.450,00		1.263.649,75	
123/00073	Sous-Total Administration générale		4.790.201,75	125.776,12		4.915.977,87	
123/00075	Total Administration générale		4.790.201,75	125.776,12		4.915.977,87	

F. 124 : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
124/125-10	IMPOTS S/IMMEUBLES, PREC.IMMOB.	61601	80.000,00	25.000,00		105.000,00	
129/000/71	Total Fonctionnement		208.545,55	25.000,00		233.545,55	
000/7x	Dette						
124/911-01	REMBOURSEMENT PERIODIQUE DES EMPRUNTS A CHARGE DE LA COMMUNE	64103	42.224,44	97.544,86		139.769,30	
129/000/7x	Total Dette		53.668,39	97.544,86		151.213,25	
129/00073	Sous-Total Patrimoine privé		262.213,94	122.544,86		384.758,80	
129/00075	Total Patrimoine privé		262.213,94	122.544,86		384.758,80	

F. 35-36 : 369 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
351/111-01	TRAITEMENT DU PERSONNEL SERVICE INCENDIE	62001	2.232.643,39	16.000,00		2.248.643,39	
351/111-08	INDEMNITES DE PRESTATION DU PERSONNEL DU SERVICE INCENDIE	62008	750.000,00		216.000,00	534.000,00	
351/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.SERV.INC.	62201	362.305,61	3.300,00		365.605,61	
351/113-21	COT.PATR. CRPC SERV.INC.	62401	352.137,86	3.200,00		355.337,86	
351/115-01	FRAIS DEPLACEMENTS	62501		1.750,00		1.750,00	
351/117-01	PRIMES ASSUR.ACC.TRAV.SERV.INC.	62701	73.220,00	2.000,00		75.220,00	
351/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	3.572,51	35,00		3.607,51	
351/111-08	INDEMNITES DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL	62008		216.000,00		216.000,00	
369/000/70	Total Personnel		4.776.910,59	242.285,00	216.000,00	4.803.195,59	
000/71	Fonctionnement						
351/121-01	FRAIS DE DEPLACEMENT JURY D'EXAMEN	61101	2.000,00	1.000,00		3.000,00	
351/121-48	REMBOURSEMENT DIVERS	61109	4.000,00	1.000,00		5.000,00	
351/123-19	DOCUMENTATION ABONNEMENT	61316	3.500,00	1.000,00		4.500,00	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
351/124-06	PREST.TIERS	61321	4.000,00	2.000,00		6.000,00	
351/124-08	ASSURANCES DIVERSES	61509	18.535,68	3.000,00		21.535,68	
351/127-03	HUILES ET CARBURANTS	60715	61.000,00	10.000,00		71.000,00	
369/000/71	Total Fonctionnement		654.740,68	18.000,00		672.740,68	
369/00073	Sous-Total Pompiers		5.470.945,92	260.285,00	216.000,00	5.515.230,92	
369/00075	Total Pompiers		5.470.945,92	260.285,00	216.000,00	5.515.230,92	

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
322/126-01	LOYERS ET CHARGES LOC.	61000	20.445,75	531,61		20.977,36	
399/000/71	Total Fonctionnement		20.445,75	531,61		20.977,36	
000/72	Transferts						
322/301-01	Non valeurs de droits constatés non perçus du service ord.	67111		,03		,03	
330/435-01	DOTATION ORDINAIRE ZONE DE POLICE	63617	4.206.980,76		49.136,48	4.157.844,28	
399/000/72	Total Transferts		4.206.980,76	,03	49.136,48	4.157.844,31	
399/00073	Sous-Total Justice - Police		4.227.426,51	531,64	49.136,48	4.178.821,67	
399/00075	Total Justice - Police		4.227.426,51	531,64	49.136,48	4.178.821,67	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
421/111-01	TRAIT.PERS.COMM.VOIRIE	62001	1.095.259,97	22.700,00		1.117.959,97	
421/111-02	TRAIT. APE PERS. VOIRIE	62002	1.057.089,68	8.000,00		1.065.089,68	
421/111-08	INDEMNITES PREST.PERS.COMMUNAL	62008	7.000,00	4.000,00		11.000,00	
421/112-01	PECULES VAC. PERS.COMM. VOIRIE	62101	80.057,23	5.500,00		85.557,23	
421/112-02	PECULES VAC. APE VOIRIE	62102	77.051,42	3.200,00		80.251,42	
421/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.VOIRIE	62201	309.846,81	8.800,00		318.646,81	
421/113-02	COT.PATR.ONSSAPL APE SERV.VOIRIE	62202	60.571,61	650,00		61.221,61	
421/113-21	COT.PATR. CRPC PERS.COMM.	62401	59.533,44	1.600,00		61.133,44	
421/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	3.464,19	65,00		3.529,19	
499/000/70	Total Personnel		2.829.094,35	54.515,00		2.883.609,35	
000/71	Fonctionnement						
421/121-48	REMBOURSEMENT DIVERS	61109	4.500,00	500,00		5.000,00	
421/123-04	FOURN.ADMINISTRATIVES DESTINEES A LA REVENTE	60740	7.500,00	2.500,00		10.000,00	
421/124-05	VETEMENTS DE TRAVAIL	61322	17.000,00	3.000,00		20.000,00	
421/125-02	FRAIS FONCT.ARSENAL VOIRIE	60713	8.500,00	2.000,00		10.500,00	
421/125-15	FOURNITURE D'EAU (ARSENAL, FONTAINES)	61335	18.400,00	25.000,00		43.400,00	
421/140-02	ENTRETIEN DE VOIRIE	60717	4.000,00	2.500,00		6.500,00	
421/140-02	ENTR VOIRIES VICINALES	60717	82.500,00	10.000,00		92.500,00	
426/124-13	ECLAIRAGE PUBLIC	61323	200.000,00	60.000,00		260.000,00	
499/000/71	Total Fonctionnement		950.600,00	105.500,00		1.056.100,00	
499/00073	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		3.914.132,17	160.015,00		4.074.147,17	
499/00075	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		3.914.132,17	160.015,00		4.074.147,17	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
521/125-12	FOURNITURES ELECTRICITE COMMERCES AMBULANTS	61332	18.500,00	45.000,00		63.500,00	
599/000/71	Total Fonctionnement		18.500,00	45.000,00		63.500,00	
000/72	Transferts						
561/332-02	SUBSIDE AU SYNDICAT INITIATIVE	63212	54.365,44	3.150,00		57.515,44	
599/000/72	Total Transferts		214.365,44	3.150,00		217.515,44	
599/00073	Sous-Total Commerce - Industrie		232.865,44	48.150,00		281.015,44	
599/00075	Total Commerce - Industrie		232.865,44	48.150,00		281.015,44	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
701/111-01	TRAITEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL	62001	68.594,75	1.700,00		70.294,75	
701/113-01	COTIS.PATR.ONSSAPL PERS COMMUNAL	62201	9.821,58	600,00		10.421,58	
701/113-21	COT PATRON.CRPC POUR PERSONNEL	62401	12.687,24	340,00		13.027,24	
701/118-01	COTISATION SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	110,19	5,00		115,19	
721/111-01	TRAIT.PERS.COMM.ENS.GARDIEN	62001	429.234,12	3.050,00		432.284,12	
721/111-02	TRAITEMENT APE	62002	71.387,96	500,00		71.887,96	
721/112-01	PECULES DE VACANCES PERS.COMM.	62101	28.738,06	2.500,00		31.238,06	
721/112-02	PECULES DE VACANCES APE	62102	4.722,24	200,00		4.922,24	
721/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.ENS.	62201	123.871,08	1.300,00		125.171,08	
721/113-02	COT. PATR. ONSSAPL APE.	62202	4.090,51	200,00		4.290,51	
721/113-21	COT.PATR.CAISSE REPART.PENSIONS	62401	10.848,12	650,00		11.498,12	
721/117-01	PRIMES ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	62701	124,00	202,00		326,00	
721/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	801,20	7,00		808,20	
722/111-01	TRAIT.PERS. COMM.ENS.PRIMAIRE	62001	199.600,33	1.200,00		200.800,33	
722/111-02	TRAITEMENT APE	62002	181.012,40	40.000,00		221.012,40	
722/112-01	PECULES VAC.PERS.ENS.SCOL.	62101	11.870,41	1.200,00		13.070,41	
722/112-12	PEC DE VAC A CHARGE DE LA COMMUNE	62112	6.585,98	2.000,00		8.585,98	
722/113-01	COT. PATR. ONSSAPL PERS.COMM.	62201	61.776,29	550,00		62.326,29	
722/113-02	COT. PATR. ONSSAPL APE.	62202	10.372,03	13.000,00		23.372,03	
722/117-01	ASSURANCES C/LES ACCIDENT DU TRAV	62701	124,00	202,00		326,00	
722/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	608,66	65,00		673,66	
729/000/70	Total Personnel		1.491.786,29	69.471,00		1.561.257,29	
000/71	Fonctionnement						
721/122-03	HON ET INDEMNITES PERS MEDICAL	61203	4.200,00	35,00		4.235,00	
722/125-13	FOURNITURES GAZ	61333	51.500,00	6.000,00		57.500,00	
729/000/71	Total Fonctionnement		473.219,82	6.035,00		479.254,82	
729/00073	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.038.846,66	75.506,00		2.114.352,66	
729/00075	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		2.038.846,66	75.506,00		2.114.352,66	

F. 73 : 739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
734/117-01	ASSURANCES C/ACC. DU TRAV.	62701	248,00	202,00		450,00	
7341/111-01	TRAIT.PERS.COMM.NETT.AC.MUS.	62001	31.625,94	250,00		31.875,94	
7341/111-02	TRAITEMENT APE	62002	33.313,32	250,00		33.563,32	
7341/112-01	PEC. VAC.PERS.COMM.AC.MUS.	62101	2.303,61	64,66		2.368,27	
7341/112-02	PECULES DE VACANCES APE	62102	2.377,83	47,55		2.425,38	
7341/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.MUS.	62201	9.788,20	100,00		9.888,20	
7341/113-02	COT.PATR.ONSSAPL APE MUSIQUE	62202	1.908,83	90,00		1.998,83	
7341/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	104,43	1,00		105,43	
7342/111-01	TRAIT.PERS.ENS.ET NETT.BEAUX-ARTS	62001	29.137,10	1.500,00		30.637,10	
7342/111-22	INDEMNITES MODELES BEAUX-ARTS	62022	17.000,00	2.500,00		19.500,00	
7342/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.BEAUX-ARTS	62101	2.078,20	128,96		2.207,16	
7342/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.B.ARTS	62201	9.018,02	1.300,00		10.318,02	
7342/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	73,82	5,00		78,82	
735/112-01	PECULES DE VACANCES PERS.COMM.	62101	1.824,23	69,10		1.893,33	
735/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	40,76	1,00		41,76	
739/000/70	Total Personnel		177.733,38	6.509,27		184.242,65	
000/71	Fonctionnement						
7342/123-06	PREST.TIERS	61311	620,00	300,00		920,00	
7342/125-02	FR.ENTR.FONCT.BAT.BEAUX-ARTS	60713	8.500,00	11.500,00		20.000,00	
735/124-08	ASSUR.PERS. ET ELEVES	61509	2.583,00	202,00		2.785,00	
735/125-02	FRAIS ENTR.ET FONCT.BAT.	60713	8.500,00	5.000,00		13.500,00	
739/000/71	Total Fonctionnement		263.060,00	17.002,00		280.062,00	
739/00073	Sous-Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		510.173,22	23.511,27		533.684,49	
739/00075	Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		510.173,22	23.511,27		533.684,49	

F. 75 : 759 Enseignement pour handicapés

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/72	Transferts						
751/332-02	SUBSIDES ECOLES ENF.HANDICAPES	63212	2.250,00	480,00		2.730,00	
759/000/72	Total Transferts		2.250,00	480,00		2.730,00	
759/00073	Sous-Total Enseignement pour handicapés		2.250,00	480,00		2.730,00	
759/00075	Total Enseignement pour handicapés		2.250,00	480,00		2.730,00	

F. 767 : 767 Bibliothèques publiques

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
767/111-02	TRAITEMENT APE BIBLIOTH.	62002	87.904,95		5.000,00	82.904,95	
767/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.BIBLIOTH.	62101	6.909,61	492,03		7.401,64	
767/112-02	PECULES DE VAC. APE BIBL.	62102	5.065,22	655,87		5.721,09	
767/113-02	COT.PATR.ONSSAPL APE BIBL.	62202	5.145,36		1.500,00	3.645,36	
7671/111-01	TRAIT.PERS.NETT.BIBL.	62001	5.957,96	250,00		6.207,96	
7671/112-01	PECULES DE VAC.PERS.NETT.BIBL.	62101	440,52	7,89		448,41	
7671/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.BIBL.	62201	1.844,01	75,00		1.919,01	
7671/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	9,60	1,00		10,60	
7672/111-08	INDEMNITES PREST.PERS.COMMUNAL	62008	1.190,85	90,00		1.280,85	
7672/113-08	COT.PATR.ONSSAPL INDEM.PER.COM	62208	368,56	30,00		398,56	
7672/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	1,93	1,00		2,93	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
767/000/70	Total Personnel		241.845,81	1.602,79	6.500,00	236.948,60	
767/00073	Sous-Total Bibliothèques publiques		336.583,93	1.602,79	6.500,00	331.686,72	
767/00075	Total Bibliothèques publiques		336.583,93	1.602,79	6.500,00	331.686,72	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
762/111-01	TRAITEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL	62001	90.163,38	700,00		90.863,38	
762/113-01	COTIS PATR ONSSAPL POUR PERS COMMUNAL	62201	13.307,34	150,00		13.457,34	
762/113-21	COTISATIONS PATRONALES CRPC	62401	17.193,60	200,00		17.393,60	
762/118-01	COTISATIONS AU SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	144,98	2,00		146,98	
764/111-01	TRAIT.PERS.COMM.INSTAL.SPORT.	62001	97.908,69		25.000,00	72.908,69	
764/112-01	PEC.VAC.COMM.INST.SPORTIVES	62101	5.909,47	131,73		6.041,20	
764/112-02	PECULES DE VACANCES DU PERS. APE	62102	7.765,20	9,88		7.775,08	
764/113-01	COT.PATR.ONSSAPL PERS.COMM.INS.SP	62201	30.302,64		8.000,00	22.302,64	
764/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	328,03		20,00	308,03	
789/000/70	Total Personnel		388.749,97	1.193,61	33.020,00	356.923,58	
000/71	Fonctionnement						
763/123-16	FETES ET CEREMONIES PUBLIQUES	61315	93.816,78	5.000,00		98.816,78	
789/000/71	Total Fonctionnement		560.056,78	5.000,00		565.056,78	
000/72	Transferts						
762/332-02	SUBS.ASSOC.CULTURELLES ET LOISIRS	63212	53.558,00	2.000,00		55.558,00	
763/301-02	Rembt. de non val. sur dr. constatés perçus du service ord.	67111		200,00		200,00	
789/000/72	Total Transferts		366.994,58	2.200,00		369.194,58	
789/00073	Sous-Total Education Popul. et Arts		1.315.801,33	8.393,61	33.020,00	1.291.174,94	
789/00075	Total Education Popul. et Arts		1.315.801,33	8.393,61	33.020,00	1.291.174,94	

F. 79 : 799 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
790/125-06	PREST.DE TIERS POUR BATIMENTS	61331	5.000,00	2.000,00		7.000,00	
799/000/71	Total Fonctionnement		19.700,00	2.000,00		21.700,00	
000/72	Transferts						
7904/435-01	SUBSIDE EGLISE ST ANTOINE	63617	1.960,00	266,19		2.226,19	
799/000/72	Total Transferts		95.403,00	266,19		95.669,19	
799/00073	Sous-Total Cultes		139.274,18	2.266,19		141.540,37	
799/00075	Total Cultes		139.274,18	2.266,19		141.540,37	

F. 82-83 : 839 Sécurité et Assist. sociale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
832/111-01	TRAIT. PERSONNEL COMM.SERV.SOC.	62001	195.216,71	1.500,00		196.716,71	
832/112-01	PEC.VAC.PERS.COMM.SERV.SOC.	62101	11.760,90	206,00		11.966,90	
832/113-01	COT.PATR.ONSSAPL DU PERS.SERV.SOC	62201	51.954,50	500,00		52.454,50	

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
832/113-21	COT.PATR.CRPC DU PERS. SERV.SOC.	62401	10.310,20	300,00		10.610,20	
832/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	310,47	5,00		315,47	
839/000/70	Total Personnel		269.552,78	2.511,00		272.063,78	
000/71	Fonctionnement						
832/124-48	AMGT POUR PERSONNES MOBILITE REDUITE	61329	5.000,00	5.000,00		10.000,00	
839/000/71	Total Fonctionnement		25.558,00	5.000,00		30.558,00	
839/00073	Sous-Total Sécurité et Assist. sociale		4.547.220,66	7.511,00		4.554.731,66	
839/00075	Total Sécurité et Assist. sociale		4.547.220,66	7.511,00		4.554.731,66	

F. 84 : 849 Aide sociale et familiale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
844/111-01	TRAIT.PERSON.CRECHES	62001	453.600,60	28.000,00		481.600,60	
844/111-02	TRAIT.PERS.ACS CRECHES	62002	138.391,24	1.107,00		139.498,24	
844/111-08	INDEMNITES DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL	62008	2.500,00	1.500,00		4.000,00	
844/112-01	PECULES VAC.PERS.CRECHES	62101	33.859,29	11.000,00		44.859,29	
844/112-02	PECULES VAC. APA CRECHES	62102	10.544,99	495,93		11.040,92	
844/113-01	COT. PATR. ONSSAPL	62201	126.961,64	9.000,00		135.961,64	
844/113-02	COTIS.PATR. ONSSAPL APE	62202	7.929,75	300,00		8.229,75	
844/113-21	COT.PATR. CRPC	62401	16.252,56	600,00		16.852,56	
844/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	954,59	60,00		1.014,59	
849/000/70	Total Personnel		1.400.018,35	52.062,93		1.452.081,28	
849/00073	Sous-Total Aide sociale et familiale		1.709.608,35	52.062,93		1.761.671,28	
849/00075	Total Aide sociale et familiale		1.709.608,35	52.062,93		1.761.671,28	

F. 877 : 877 Eaux usées

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/71	Fonctionnement						
877/124-06	PRESTATION DE TIERS POUR ENTR ET CURAGES EGOUTS	61321	19.000,00	25.000,00		44.000,00	
877/000/71	Total Fonctionnement		31.000,00	25.000,00		56.000,00	
877/00073	Sous-Total Eaux usées		112.283,40	25.000,00		137.283,40	
877/00075	Total Eaux usées		112.283,40	25.000,00		137.283,40	

F. 878-879 : 879 Cimetières-Protoc.environ.

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
878/111-01	TRAIT.PERS.CIMETIERES	62001	14.884,41	120,00		15.004,41	
878/111-02	TRAITEMENT DU PERSONNEL CONTRACTUEL SUBSIDIE	62002	39.523,53	350,00		39.873,53	
878/112-01	PECULES VACANCES PERSON.	62101	1.098,53	17,45		1.115,98	
878/113-01	COT.PATR.ONSSAPL	62201	4.606,73	40,00		4.646,73	
878/113-02	COT.PATRON.ONSSAPL APE	62202	2.264,67	40,00		2.304,67	
878/118-01	SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	87,51	1,00		88,51	
879/000/70	Total Personnel		65.300,10	568,45		65.868,55	
000/71	Fonctionnement						

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
878/121-48	INDEMNITES DIVERSES	61109	200,00	130,00		330,00	
879/000/71	Total Fonctionnement		16.050,00	130,00		16.180,00	
879/00073	Sous-Total Cimetières-Protoc.environ.		81.945,06	698,45		82.643,51	
879/00075	Total Cimetières-Protoc.environ.		81.945,06	698,45		82.643,51	

F. 9 : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/70	Personnel						
930/111-01	TRAITEMENTS DU PERSONNEL COMMUNAL	62001	215.735,82	8.225,00		223.960,82	
930/112-01	PECULE DE VACANCES DU PERSONNEL COMMUNAL	62101	15.141,42	194,93		15.336,35	
930/113-01	COTIS PATR ONSSAPL POUR PERSONNEL COMMUNAL	62201	43.907,97	2.820,00		46.727,97	
930/113-21	COT PATR CRPC POUR LE PERSONNEL	62401	26.715,16	350,00		27.065,16	
930/118-01	COTISATIONS AU SERVICE SOCIAL COLLECTIF	62801	346,32	15,00		361,32	
939/000/70	Total Personnel		301.846,69	11.604,93		313.451,62	
000/71	Fonctionnement						
930/123-19	FRAIS D'ACHATS DE LIVRES, DE DOC. ET D'ABONNEMENTS	61316	500,00	100,00		600,00	
939/000/71	Total Fonctionnement		31.200,93	100,00		31.300,93	
939/00073	Sous-Total Logement - Urbanisme		377.984,15	11.704,93		389.689,08	
939/00075	Total Logement - Urbanisme		377.984,15	11.704,93		389.689,08	

	Total Dépenses		39.239.087,40	4.974.873,00	304.656,48	43.909.303,92	
--	----------------	--	---------------	--------------	------------	---------------	--

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Tableau 2 : Détail de la MB n° 4 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2005							
735/463-01/2005	CONTRIBUTION AS FRAIS FONCTIONNEMENT	73403		23.028,44		23.028,44	
Exercice 2007							
722/463-01/2007	CONTRIBUTION AS DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	73403		3.134,08		3.134,08	
735/461-01/2007	CONTRIBUTION A.S. DANS LE TRAITEMENT DU PERS ENSEIGNANT	73401		33.175,14		33.175,14	
767/485-48/2007	CONTRIBUTION DU MCF - ANIMATIONS BIBLIOTHEQUES	73619		63,65		63,65	
844/161-09/2007	INTERVENTION DES PARENTS DANS LA SURVEILLANCE ET LES COURS	71309		28.209,75		28.209,75	
844/485-01/2007	CONTRIBUTION DE L ONE DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	73619		6.201,83		6.201,83	
8442/485-01/2007	CONTRIBUTION DES AUTRES PP DANS LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	73619		16.893,23		16.893,23	
	Total articles millésimés			110.706,12		110.706,12	

	Total exercices antérieurs		13.649.922,18	110.706,12		13.760.628,30	
--	----------------------------	--	---------------	------------	--	---------------	--

Exercice propre

F. 00 : 009 Recettes & dépenses générales

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
000/161-48	PRODUITS DIVERS (REC. IMPREV.)	71309	250,00	15.000,00		15.250,00	
009/000/60	Total Prestations		250,00	15.000,00		15.250,00	
000/62	Dette						
000/264-03	INTER.CRED.CPTES FIN.DIVERS	75788	500,00	500,00		1.000,00	
009/000/62	Total Dette		751.500,00	500,00		752.000,00	
009/00063	Sous-Total Recettes & dépenses générales		775.956,59	15.500,00		791.456,59	
009/00065	Total Recettes & dépenses générales		775.956,59	15.500,00		791.456,59	

F. 02 : 029 Fonds

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
021/466-01	FINANCEMENT GEN. DES COMM.	73406	2.623.963,63	953.289,85		3.577.253,48	
024/466-01	FINANCEMENT GENERAL DOTATION SPECIFIQUE	73406	501.524,46		501.524,46		
02910/466-48	AUTRES CONTRIB DE L'AUTORITE SUP. - PLAN TONUS COMMUNAL 2001-2004	73406	235.646,16		235.646,16		
029/000/61	Total Transferts		3.474.867,83	953.289,85	737.170,62	3.690.987,06	
029/00063	Sous-Total Fonds		3.474.867,83	953.289,85	737.170,62	3.690.987,06	
029/00065	Total Fonds		3.474.867,83	953.289,85	737.170,62	3.690.987,06	

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
104/161-01	PRODUITS DE PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	71301		550,00		550,00	
104/161-06	RECUPER.FRAIS PROCEDURE	71309	7.000,00	3.000,00		10.000,00	
123/000/60	Total Prestations		631.000,00	3.550,00		634.550,00	
000/61	Transferts						
100/380-03	AMENDES ADMNISTRATIVES	70910		5.000,00		5.000,00	
123/000/61	Total Transferts		77.990,24	5.000,00		82.990,24	
123/00063	Sous-Total Administration générale		710.990,24	8.550,00		719.540,24	
123/00065	Total Administration générale		710.990,24	8.550,00		719.540,24	

F. 124 : 129 Patrimoine privé

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/62	Dette						
124/274-01	DIVIDENDE PARTIC.DEXIA	75711	140.726,00	4.396,00		145.122,00	
129/000/62	Total Dette		140.789,82	4.396,00		145.185,82	
129/00063	Sous-Total Patrimoine privé		217.416,62	4.396,00		221.812,62	
129/00065	Total Patrimoine privé		217.416,62	4.396,00		221.812,62	

F. 3 : 399 Justice - Police

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/61	Transferts						
322/465-48	SUBV.SPECIFIQUES DIV.	73405	20.445,75	531,61		20.977,36	

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
399/000/61	Total Transferts		20.445,75	531,61		20.977,36	
399/00063	Sous-Total Justice - Police		20.445,75	531,61		20.977,36	
399/00065	Total Justice - Police		20.445,75	531,61		20.977,36	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
421/161-48	PRODUITS DIVERS	71309	1.500,00	7.798,68		9.298,68	
421/180-01	REMBT DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR TIERS	71301	10.000,00	8.550,00		18.550,00	
499/000/60	Total Prestations		56.215,00	16.348,68		72.563,68	
000/61	Transferts						
421/465-02	SUBVENTION DE L'AUTORITE SUPERIEUR FRAIS DE PERSONNEL	73405	113.000,00	60.000,00		173.000,00	
499/000/61	Total Transferts		661.515,49	60.000,00		721.515,49	
499/00063	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		717.730,49	76.348,68		794.079,17	
499/00065	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		717.730,49	76.348,68		794.079,17	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
521/161-01	REDEVANCES PRESTATIONS TECHNIQUES	71301	18.000,00	20.000,00		38.000,00	
552/161-05	REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	71304	503.490,93	37.925,02		541.415,95	
599/000/60	Total Prestations		1.700.307,26	57.925,02		1.758.232,28	
599/00063	Sous-Total Commerce - Industrie		3.208.459,34	57.925,02		3.266.384,36	
599/00065	Total Commerce - Industrie		3.208.459,34	57.925,02		3.266.384,36	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
722/161-48	PRODUITS ET RECUP.DIVERSES	71309		1.081,17		1.081,17	
729/000/60	Total Prestations		45.000,00	1.081,17		46.081,17	
729/00063	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		562.428,36	1.081,17		563.509,53	
729/00065	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		562.428,36	1.081,17		563.509,53	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						
764/161-48	RECUP.CONSUM.DIVERSES	71309		3.695,98		3.695,98	
764/163-01	CONVENTION DE LOCATION	71320	16.532,90	10.160,98		26.693,88	
789/000/60	Total Prestations		24.532,90	13.856,96		38.389,86	
789/00063	Sous-Total Education Popul. et Arts		420.235,66	13.856,96		434.092,62	
789/00065	Total Education Popul. et Arts		420.235,66	13.856,96		434.092,62	

F. 84 : 849 Aide sociale et familiale

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/60	Prestations						

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
8442/161-48	PRODUITS ET RECUP RELATIF A LA FONCTION	71309		1.101,06		1.101,06	
849/000/60	Total Prestations		467.285,00	1.101,06		468.386,06	
849/00063	Sous-Total Aide sociale et familiale		955.834,95	1.101,06		956.936,01	
849/00065	Total Aide sociale et familiale		955.834,95	1.101,06		956.936,01	
	Total Recettes		46.861.042,81	1.243.286,47	737.170,62	47.367.158,66	

- - - - -

S.P.7. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Troisième modification des recettes et dépenses du service extraordinaire.

Adopté par vingt-sept voix pour et quatre abstentions.

Le Conseil,

Considérant que pour les motifs indiqués au tableau 2 reproduit d'autre part, certaines allocations prévues au budget doivent être révisées,

Décide par 27 voix pour et 4 abstentions :

Le budget extraordinaire communal est modifié conformément aux indications portées au tableau 2 et le nouveau résultat du budget est arrêté aux chiffres figurant au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Balance des recettes et des dépenses

	PREVISION			CONSEIL			TUTELLE		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial / M.B. précédente	18.862.246,30	11.546.204,52	7.316.041,78	18.862.246,30	11.546.204,52	7.316.041,78			
Augmentation	4.767.078,56	8.760.690,25	-3.993.611,69	4.767.078,56	8.760.690,25	-3.993.611,69			
Diminution									
Résultat	23.629.324,86	20.306.894,77	3.322.430,09	23.629.324,86	20.306.894,77	3.322.430,09			

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Dépenses 2008 après la M.B. n°3

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	865.000,00	75.000,00	940.000,00	0	940.000,00
129 Patrimoine privé	0	285.000,00	0	285.000,00	0	285.000,00
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dettes 000/92	Total 000/93	Prélèvements 000/98	Total 000/95
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	661.550,00	0	661.550,00	0	661.550,00
399 Justice - Police	132.000,00	0	0	132.000,00	0	132.000,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	0	4.365.000,00	283.726,00	4.648.726,00	0	4.648.726,00
599 Commerce - Industrie	1.283.009,52	8.892.000,00	0	10.175.009,52	0	10.175.009,52
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	0	302.000,00	0	302.000,00	0	302.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	193.550,00	0	193.550,00	0	193.550,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	3.500,00	0	3.500,00	0	3.500,00
789 Education Popul. et Arts	0	912.500,00	0	912.500,00	0	912.500,00
799 Cultes	50.000,00	122.000,00	0	172.000,00	0	172.000,00
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	25.500,00	0	25.500,00	0	25.500,00
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	1.047.500,00	398.228,00	1.445.728,00	0	1.445.728,00
879 Cimetières-Protoc.environ.	0	163.000,00	0	163.000,00	0	163.000,00
939 Logement - Urbanisme	0	142.400,00	0	142.400,00	0	142.400,00
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.465.009,52	17.980.500,00	756.954,00	20.202.463,52		20.202.463,52
Balances exercice propre				Déficit	9.741.075,21	
Exercices antérieurs				Dépenses Extraordinaire		104.431,25
				Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Dépenses Extraordinaire		20.306.894,77
069 Prélèvements						0
Total général						20.306.894,77
Résultat général				Mali	0	

Tableau Récapitulatif Budget Extraordinaire – Recettes 2008 après la M.B. n°3

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	0	0	0
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
059 Assurances	0	0	0	0	0	0
123 Administration générale	0	0	0	0	0	0
129 Patrimoine privé	0	0	0	0	0	0
139 Services généraux	0	0	0	0	0	0
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0

Fonctions	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Prélèvements 000/88	Total 000/85
399 Justice - Police	0	0	0	0	0	0
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	1.014.388,31	0	0	1.014.388,31	0	1.014.388,31
599 Commerce - Industrie	234.000,00	8.600.000,00	0	8.834.000,00	0	8.834.000,00
699 Agriculture	0	0	0	0	0	0
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	53.000,00	0	0	53.000,00	0	53.000,00
739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)	0	0	0	0	0	0
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789 Education Popul. et Arts	360.000,00	0	0	360.000,00	0	360.000,00
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	0	0	0	0	0	0
849 Aide sociale et familiale	0	0	0	0	0	0
859 Emploi	0	0	0	0	0	0
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	0	0	0	0	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	200.000,00	0	0	200.000,00	0	200.000,00
879 Cimetières-Protéc.enviro.	0	0	0	0	0	0
939 Logement - Urbanisme	0	0	0	0	0	0
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	1.861.388,31	8.600.000,00		10.461.388,31		10.461.388,31
Balances exercice propre	Excédent				0	
Exercices antérieurs				Recettes Extraordinaire		501.051,30
	Excédent				396.620,05	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Extraordinaire		10.962.439,61
069 Prélèvements						12.666.885,25
Total général						23.629.324,86
Résultat général	Boni				3.322.430,09	

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

Exercices antérieurs

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
Exercice 2003							
421/812-51/2003	LIBERATION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES Crédit reporté : 94743,8	28212	5.341,00 94.743,80	72.979,00		78.320,00 94.743,80	
Exercice 2004							
421/731-60/2004	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS D EXECUTION	24031		13.683,25		13.683,25	
Exercice 2005							
421/812-51/2005	LIBERATION DE PART ENTREPRISES PUBLIQUES Crédit reporté : 300111	28212	300.111,00	9.428,00		9.428,00 300.111,00	
	Total articles millésimés		5.341,00	96.090,25		101.431,25	
	Total exercices antérieurs		8.341,00	96.090,25		104.431,25	

Exercice propre

F. 10-121 : 123 Administration générale

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
104/741-51	ACHAT DE MOBILIER BUREAU	23011	106.000,00	500,00		106.500,00	
123/000/91	Total Investissements		864.500,00	500,00		865.000,00	
123/00093	Sous-Total Administration générale		939.500,00	500,00		940.000,00	
123/00095	Total Administration générale		939.500,00	500,00		940.000,00	

F. 35-36 : 369 Pompiers

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
351/742-53	ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE	23131	5.000,00	3.000,00		8.000,00	
369/000/91	Total Investissements		658.550,00	3.000,00		661.550,00	
369/00093	Sous-Total Pompiers		658.550,00	3.000,00		661.550,00	
369/00095	Total Pompiers		658.550,00	3.000,00		661.550,00	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
421/731-60	TRAVAUX DE VOIRIE EN COURS	24031	3.420.000,00	35.000,00		3.455.000,00	
421/745-98	MAINT.EXT.VEHICULES SPECIAUX	23292	6.000,00	13.000,00		19.000,00	
423/741-52	ACHAT SIGNALISATION ROUTIERE ET PETITS EQUIPEMENTS	23021	4.000,00	30.000,00		34.000,00	
499/000/91	Total Investissements		4.287.000,00	78.000,00		4.365.000,00	
499/00093	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.570.726,00	78.000,00		4.648.726,00	
499/00095	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		4.570.726,00	78.000,00		4.648.726,00	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
530/711-53	ACHATS DE TERRAINS INDUSTRIELS	22031	500.000,00	8.000.000,00		8.500.000,00	
561/723-60	AMENAGEMENT EN COURS DES BATIMENTS	24021		342.000,00		342.000,00	
599/000/91	Total Investissements		550.000,00	8.342.000,00		8.892.000,00	
599/00093	Sous-Total Commerce - Industrie		1.833.009,52	8.342.000,00		10.175.009,52	
599/00095	Total Commerce - Industrie		1.833.009,52	8.342.000,00		10.175.009,52	

F. 70-72 : 729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
722/742-52	ACHAT MATERIEL REPROGRAPHIE	23121	8.200,00	4.000,00		12.200,00	
729/000/91	Total Investissements		298.000,00	4.000,00		302.000,00	
729/00093	Sous-Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		298.000,00	4.000,00		302.000,00	
729/00095	Total Ens.gard(721), Ens.prim(722)		298.000,00	4.000,00		302.000,00	

F. 73 : 739 Ens.sec(731),art(734),tech(735)

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
-------------------	----------	-------------------	----------------	------------	------------	--------------------	-------

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
735/724-60	MAINT.EXT.EN COURS BATIMENTS	24021	81.000,00	2.000,00		83.000,00	
735/741-98	ACHAT MOBILIER EIC	23091	35.000,00	10.000,00		45.000,00	
739/000/91	Total Investissements		181.550,00	12.000,00		193.550,00	
739/00093	Sous-Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		181.550,00	12.000,00		193.550,00	
739/00095	Total Ens.sec(731),art(734),tech(735)		181.550,00	12.000,00		193.550,00	

F. 76-77-78 : 789 Education Popul. et Arts

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
763/741-98	ACHATS MOBILIER SALLE	23091		5.500,00		5.500,00	
789/000/91	Total Investissements		907.000,00	5.500,00		912.500,00	
789/00093	Sous-Total Education Popul. et Arts		907.000,00	5.500,00		912.500,00	
789/00095	Total Education Popul. et Arts		907.000,00	5.500,00		912.500,00	

F. 79 : 799 Cultes

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/90	Transferts						
790/635-51	SUBSIDE EN CAPITAL A DES FINS SPECIFIQUES	25611		50.000,00		50.000,00	
799/000/90	Total Transferts			50.000,00		50.000,00	
000/91	Investissements						
790/724-60	MAINT.EXT.EN COURS BATIMENTS	24021	55.000,00	67.000,00		122.000,00	
799/000/91	Total Investissements		55.000,00	67.000,00		122.000,00	
799/00093	Sous-Total Cultes		55.000,00	117.000,00		172.000,00	
799/00095	Total Cultes		55.000,00	117.000,00		172.000,00	

F. 877 : 877 Eaux usées

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
877/731-60	TRAVAUX DE VOIRIES EN COURS D'EXECUTION	24031	1.017.500,00	30.000,00		1.047.500,00	
877/000/91	Total Investissements		1.017.500,00	30.000,00		1.047.500,00	
877/00093	Sous-Total Eaux usées		1.415.728,00	30.000,00		1.445.728,00	
877/00095	Total Eaux usées		1.415.728,00	30.000,00		1.445.728,00	

F. 9 : 939 Logement - Urbanisme

Article F/E/N°	Dépenses	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/91	Investissements						
930/733-51	HONORAIRE PLANS ET ETUDES	21411		72.600,00		72.600,00	
939/000/91	Total Investissements		69.800,00	72.600,00		142.400,00	
939/00093	Sous-Total Logement - Urbanisme		69.800,00	72.600,00		142.400,00	
939/00095	Total Logement - Urbanisme		69.800,00	72.600,00		142.400,00	

	Total Dépenses		11.546.204,52	8.760.690,25		20.306.894,77	
--	----------------	--	---------------	--------------	--	---------------	--

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Le Receveur communal,
Michel MAGERUS

Tableau 2 : Détail de la MB n° 3 en Prévision

Exercice propre

F. 06 : 069 Prélèvements

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/88	Prélèvements						
060/995-51	PRELEV.FONDS RES.EXTRAORD.	78605	8.140.195,00	4.526.690,25		12.666.885,25	
069/000/88	Total Prélèvements		8.140.195,00	4.526.690,25		12.666.885,25	
069/00085	Total Prélèvements		8.140.195,00	4.526.690,25		12.666.885,25	

F. 4 : 499 Communic. - Voirie - Cours D'eau

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80	Transferts						
421/689-51	DEDOMMAGEMENT EN CAPITAL DES AUTRES PP	77251		6.388,31		6.388,31	
499/000/80	Total Transferts		1.008.000,00	6.388,31		1.014.388,31	
499/00083	Sous-Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.008.000,00	6.388,31		1.014.388,31	
499/00085	Total Communic. - Voirie - Cours D'eau		1.008.000,00	6.388,31		1.014.388,31	

F. 5 : 599 Commerce - Industrie

Article F/E/N°	Recettes	Compte général	Ancien Montant	Majoration	Diminution	Nouveau Montant	Admis
000/80	Transferts						
561/663-51	SUBSIDE EN CAPITAL POUR LES BATIMENTS	15411		234.000,00		234.000,00	
599/000/80	Total Transferts			234.000,00		234.000,00	
599/00083	Sous-Total Commerce - Industrie		8.600.000,00	234.000,00		8.834.000,00	
599/00085	Total Commerce - Industrie		8.600.000,00	234.000,00		8.834.000,00	
	Total Recettes		18.862.246,30	4.767.078,56		23.629.324,86	

Certifié exact en ce qui concerne les excédents de recettes et les disponibles de dépenses

Le Receveur communal,
Michel MAGERUS

S.P.8. Comptabilité communale – Budget général pour l'exercice 2008 – Service extraordinaire – Décision de principe de passer certains marchés publics et choix de leur mode de passation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er .-de passer, en exécution de la troisième modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice 2008, les marchés du programme d'investissements tels que spécifiés sur la liste ci-annexée.

Article 2 .-Ces marchés seront passés par procédure négociée sans publicité après consultation de plusieurs fournisseurs.

Article 3 .-Le cahier général des charges n'est pas applicable aux marchés dont le montant estimé est égal ou inférieur à 22.000 € à l'exception des articles 10 par.2, 15,16,17,18,20,21,22,30 par.2,36 et 41.

Article 4 .-Aucun cautionnement ne sera réclamé.

Article 5 .-Les dépenses seront financées par prélèvement sur fonds de réserve extraordinaire.

- - - - -

S.P.9. Fiscalité communale – Règlement-taxe fixant le taux des additionnels communaux au précompte immobilier pour 2009.

Adopté par vingt-six voix pour et cinq voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

A R R E T E par 26 voix pour et 5 voix contre:

Article 1er.- Il est établi, pour l'exercice 2009, 1400 centimes additionnels communaux au précompte immobilier

Art.2.- La présente décision sera transmise, simultanément au Collège provincial du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

- - - - -

S.P.10. Fiscalité communale – Règlement-taxe fixant le taux des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques pour 2009.

Adopté par vingt-six voix pour et cinq voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

ARRETE

Article 1er.- Il est établi, pour l'exercice 2009, une taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année donnant son nom à cet exercice. La taxe est fixée à 6% de la partie calculée conformément à l'article 466 du code précité.

Art.2.- La présente décision sera transmise, simultanément au Collège provincial du Brabant wallon et au Gouvernement wallon.

- - - - -

S.P.11. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur la vente de sacs poubelles règlementaires – Modification.

A la demande de Mme le Bourgmestre faisant fonction, ce point est retiré de l'ordre du jour. Le règlement actuel reste d'application.

- - - - -

Mme le Bourgmestre faisant fonction précise que les projets de délibérations relatives aux points 12 et 13 sont modifiées en raison du retrait du point 11.

- - - - -

S.P.12. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur l'enlèvement, le traitement, la mise en décharge et la gestion des immondices.

Adopté par vingt-sept voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Par 27 voix pour et 4 voix contre;

Décide :

Article 1er : Objet

Il est établi, pour l'exercice 2009, une taxe **sur l'enlèvement, le traitement, la mise en décharge et la gestion des immondices.**

Article 2 : Redevable

a) La taxe est due, qu'il y ait ou non recours à ce service:

1. solidairement par les membres de tout ménage qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, occupait ou pouvait occuper un ou plusieurs logements situés sur le territoire de la commune. Par «ménage», il y a lieu d'entendre soit une personne vivant seule, soit la réunion de plusieurs personnes ayant une vie commune et inscrites ou non aux registres de la population. Une radiation, en cours d'année, des registres de population ne donne dès lors droit à aucune réduction de la taxe ;
 2. par toute personne physique ou, solidairement, par les membres de toute association exerçant au 1er janvier de l'exercice d'imposition, une profession indépendante, libérale, charge ou office sur le territoire de la commune;
 3. par toute personne physique ou, solidairement par les membres de toute association, ou par toute personne morale exerçant au 1er janvier de l'exercice d'imposition une activité commerciale, industrielle ou de services sur le territoire de la commune.
- b) En cas de coïncidence entre le lieu de l'activité professionnelle d'une personne physique ou morale et le lieu où est inscrit le ménage auquel appartient ladite personne physique, la taxe n'est due qu'une seule fois. Ce, pour autant que le redevable fournisse par courrier recommandé à l'Administration communale Place de l'Hôtel de Ville à 1300 Wavre, dans les 30 jours de la date de l'avertissement- extrait de rôle, tout document probant de nature à établir l'exactitude de la situation susvisée.
- Dans cette hypothèse, un avertissement-extrait de rôle rectificatif sera adressé au redevable.

Article 3 : Exonérations :

Pourront demander l'exonération totale de la taxe :

- La personne, chef de ménage, habitant seule, décédée entre le 1er janvier et le 30 juin de l'exercice de taxation, est exonérée d'office.
- Pour la personne répondant aux mêmes critères, mais décédée après le 30 juin de l'exercice de taxation, la taxe est due par les héritiers éventuels.
- ***Les personnes physiques et morales qui justifient d'un contrat passé avec une société spécialisée dans l'enlèvement des déchets ;***

Article 4 : Taux et mode de calcul :

La taxe forfaitaire annuelle est fixée comme suit :

1. Pour les redevables repris à l'article 2 a) alinéa 1°
 - a) **40,00 EUR** pour les ménages composés d'une seule personne;
 - b) **60,00 EUR** pour les ménages composés de *deux ou trois personnes* ;
 - c) **75,00 EUR** pour les ménages composés de *quatre personnes* ou plus.
2. Pour les redevables repris à l'article 2 a) alinéa 2°

120,00 EUR par lieu d'activité.
3. Pour les redevables repris à l'article 2 a) alinéa 3°

120,00 EUR par lieu d'activité.

Dans le cas visé à l'article 2 b), la taxe appliquée sera de **75,00 Euro**.

Article 5 : Recouvrement :

Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'Etat sur les revenus.

La présente taxe est recouverte par voie de rôle.

La taxe est payable dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Dans le cas visé à l'article 2 b), la taxe est payable dans les deux mois de l'avertissement-extrait de rôle rectificatif.

A défaut de paiement dans ce délai, il sera fait application des dispositions prévues à l'article L3321-12 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

Article 6 : Réclamation

A peine de nullité, le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal de la Commune de Wavre, Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre. Celle-ci doit être motivée et doit être introduite par écrit.

Elle est datée et signée par le réclamant ou son représentant et mentionne :

- les noms, qualité, adresse ou siège du redevable à charge duquel l'imposition est établie.
 - l'objet de la réclamation et un exposé des faits et des moyens.
- Sous peine de déchéance, elle doit être introduite dans un délai de 6 mois à partir de la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle mentionnant le délai de réclamation.

Le Collège communal accuse réception par écrit dans les huit jours de l'envoi de la réclamation. Cette réclamation peut être également remise au Collège communal contre accusé de réception.

La décision prise par le Collège communal peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal de première instance de Nivelles, suivant les dispositions de l'article 92 de la loi du 15 mars 1999.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Article 8 : Tutelle

La présente décision sera transmise simultanément au Collège provincial et au Gouvernement Wallon.

S.P.13. Fiscalité communale – Règlement-taxe sur les versages sauvages.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

Décide:

Article 1^{er} : objet :

Il est établi, pour les exercices 2009 à 2012, une taxe communale sur l'enlèvement des versages sauvages, exécuté par la commune.

Est visé l'enlèvement des déchets déposés dans des lieux non autorisés ou ne répondant pas aux conditions particulières définies à l'article 1er du règlement taxe sur la vente de sacs poubelles réglementaires destinés à la collecte périodique des déchets ménagers.

Article 2 : redevable :

La taxe est due par la personne qui a effectué le dépôt, ou, si elle n'est pas connue, par le propriétaire des déchets.

Article 3 : taux :

La taxe est fixée comme suit, par enlèvement:

- Pour l'enlèvement d'un dépôt mineur (soit de moins de 15 Kg) à un taux forfaitaire de 80,00 € ;
- Pour l'enlèvement d'un dépôt important (soit de 15 Kg ou plus) à un taux forfaitaire de 400,00 € ;
- Si l'enlèvement des dépôts entraîne une dépense supérieure au taux forfaitaire prévu pour la catégorie de déchets concernés, celui-ci sera enrôlé sur base d'un décompte des frais réels.

Article 4 : mode de perception :

La taxe est perçue par voie de rôle. Le rôle de taxe est arrêté et rendu exécutoire par le Collège communal. Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'Etat sur le revenu

Article 5 : réclamation :

Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 6 : abrogation

L'article 3 § 2. du règlement-taxe du 16 octobre 2007 établissant une taxe sur la vente de sacs poubelles réglementaires destinés à la collecte périodique des déchets ménagers est abrogé.

Article 7 : entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Article 8 : tutelle

La présente décision sera transmise simultanément au Collège provincial et au Gouvernement Wallon.

- - - - -

S.P.14. Biens communaux – Emplacement de parking sis avenue Molière –
Désaffectation.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article unique.- de mettre fin à l'affectation à l'usage public de la partie communale de l'emplacement de parcage, repris sous la numérotation P7 au plan établi par le bureau d'architectes URBIS, lequel est situé le long de l'avenue Molière à hauteur du n°5.

- - - - -

S.P.15. Affaires immobilières – Biens communaux – Aliénation de biens immobiliers –
Cession d'une parcelle de terrain sise avenue Molière – Décision de principe
(Copropriété de la Résidence Magritte).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
A l'unanimité,

Article 1ier - La parcelle de terrain, sise à front de l'avenue Molière à hauteur du n°5 (Résidence Magritte), représentant la partie communale de l'emplacement de parcage numéroté P7 et y développant une superficie approximative de 9,6m², sera cédée à la copropriété de la Résidence Magritte, au prix de 175€/m², les frais d'acte et de mesurage étant à charge de l'acquéreur.

Art. 2.- Le produit de l'aliénation sera affecté à l'acquisition de terrains, à des constructions et à des équipements.

- - - - -

S.P.16. Affaires immobilières – Installation d’une cabine électrique - Rue G. Everaerts – Acquisition d’une parcelle de terrain - Bail emphytéotique (SEDILEC).

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E :
à l’unanimité,

Article 1^{er} - de procéder à :

- l’acquisition gratuite par la Ville de Wavre de la parcelle de terrain d’une superficie de 35 centiares, située rue G. Everaerts, cadastrée d’après titre partie du n°95a et d’après cadastre 95d, appartenant, après échange entre deux parcelles, à l’Intercommunale Sedilec.
- La création d’un bail emphytéotique gratuit au profit de l’intercommunale Sedilec pour l’utilisation de sa partie de cabine de distribution ;

Art.2 - Le projet d’acte est approuvé;

Conformément aux dispositions des articles L1123-3, L1132-3, L1132-4, L1132-5 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, qui confèrent au Bourgmestre ou à celui qui le remplace, assisté du Secrétaire communal, le droit de représenter le Collège communal à la signature des actes notariés, l’acte authentique de vente sera signé, en ce qui concerne la Ville de Wavre, par Mme le Premier Echevin, Bourgmestre faisant fonction, assistée de Mme le Secrétaire communal.

S.P.17. Travaux publics – Rénovation de la cure de Bierges – Approbation de la majoration de la dépense.

Adopté à l’unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l’unanimité

Article 1^{er}. - D’approuver la majoration de la dépense totale à savoir d’un montant de 21.000,00 € TVA 6 % comprise résultant des travaux de rénovation de la cure de Bierges.

S.P.18. Travaux publics – Aménagement des chemins du Stocquoy et de Lauzelle – Approbation du projet présenté par la Ville d’Ottignies-Louvain-La-Neuve, du

cahier des charges et du plan régissant l'entreprise et du montant estimatif de la quote-part de la Ville de Wavre.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

D E C I D E : à l'unanimité

Article 1er. - Le projet des travaux d'aménagement des chemins de Lauzelle et du Stocquoy, le cahier spécial des charges et les plans régissant l'entreprise sont approuvés.

Art. 2. - Le montant estimatif de la participation de la Ville de Wavre qui s'élève à 130.000,00 € taxes comprises est approuvé.

- - - - -

S.P.19. Voirie – Rue de la Closière, 12 - Permis d'urbanisme - Cession et aménagement de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} La cession de voirie à cinq mètres de l'axe de la voirie dénommée RUE DE LA CLOSIERE et l'amélioration de celle-ci telles que prévues au plan d'implantation de la demande de permis d'urbanisme introduite par l'asbl KENNEDY & AMITIES (Madame Elsa Van Baekel), réf. 08/188 et dressé par Monsieur Antoine de Radigues, architecte, sont approuvées.

Art. 3 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.20. Voirie – Rue des Templiers – Permis d'urbanisme – Cession de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} La cession de voirie à cinq mètres de l'axe de la voirie dénommée RUE DES TEMPLIERS telle que prévue au plan d'implantation de la demande de permis d'urbanisme introduite par Monsieur et Madame Cédric DECAMPS - HECTOR, réf. 08/172 et dressé par MM. Auffray Deghorain et David Ameye, représentants la sprl Calumucho bureau d'architectes, rue de l'Alliance, 83 à 1480 Clabecq , est approuvée.

Art. 3 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.21. Voirie – Avenue du Ruisseau du Godru et avenue de la Tenderie – Permis d'urbanisme – Cession et aménagement de la voirie.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} La cession de voirie à 5 mètres de l'axe des voiries dénommées AVENUE DU RUISSEAU DU GODRU et AVENUE DE LA TENDERIE, ainsi que leur amélioration et leur équipement, tels que prévus aux plans d'implantation et profils de la demande de permis d'urbanisme introduite par la S.A. GRIMMO et la S.A. SKYLINE PROJETCS, réf. 08/083, et dressés par le Bureau d'Etude Brône, Oldenhove et Coombs, Géomètres-Experts-Immobiliers, sont approuvés.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

- - - - -

S.P.22. Renonciation à l'expropriation prévue concernant le plan communal d'aménagement n° 6 dit du Pont des Amours – Angle de la rue du Chemin de Fer et de la rue Lambert Fortune.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil communal,

(...)

DECIDE

Article 1^{er} Le Conseil communal renonce à l'expropriation du bien situé rue du chemin de Fer, 19, à l'angle de la rue Lambert Fortune à 1300 Wavre, cadastré 1ere division, section M, n° 287 E.

Art. 2 Copie de la présente délibération sera transmise au fonctionnaire délégué, pour suite voulue.

S.P.23. Nomenclature des voies et places publiques – Nouvelle dénomination – Décision de principe (Lotissement Alexis).

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL

(...)

DECIDE
A l'unanimité,

Article 1er.- La proposition de dénomination "*Clos des Pins Sylvestres*" de la nouvelle voirie construite dans l'avenue du Champ de Courses, dont le plan est annexé à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 - La présente délibération sera transmise à l'avis préalable de la section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.

S.P.24. Règlement de police – Parc de Loisirs du Bois de Beumont – Accès.

Adopté par vingt-sept voix pour et quatre voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE :

Par 27 voix POUR et 4 voix CONTRE

Article 1er : Le présent règlement est applicable dans l'ensemble du Parc de loisirs du Bois de Beumont et est destiné à toutes les personnes qui fréquentent le Parc de loisirs à quelque titre que ce soit.

Chacun est censé en avoir pris connaissance par le biais de l'affichage organisé aux valves situées sur le parking.

Article 2 : Le Parc de loisirs est accessible au public du lever au coucher du soleil. L'accès au Parc de loisirs est, cependant, interdit en cas de tempête et/ou orage. Si des visiteurs y sont présents lors de l'éclatement d'un orage, ou lors de la naissance d'une tempête, ceux-ci devront quitter les lieux immédiatement.

La Ville de Wavre décline toute responsabilité en cas d'accident résultant du non respect du présent article.

Article 3 : L'accès au Parc de loisirs est strictement **interdit** aux cavaliers, aux vélos, motos et vélomoteurs.

Article 4 : Le portail situé côté parking a été aménagé en vue de permettre l'accueil des personnes handicapées circulant en fauteuil roulant.

Article 5 : Le stationnement de véhicules le long des voies de circulation donnant accès au Parc de loisirs est interdit.

Le parking destiné à accueillir gratuitement les véhicules des usagers du Parc de loisirs n'est soumis à aucune surveillance.

La commune de Wavre dégage toute responsabilité en cas de vols ou de dégâts causés aux véhicules stationnés ainsi qu'en cas de dommages aux personnes pouvant survenir sur ce parking.

Article 6 : L'utilisation de barbecues est interdite dans l'enceinte du Parc de loisirs sauf dérogation écrite et préalable du Collège communal

Article 7 : Il est strictement interdit, dans l'enceinte du Parc de loisirs :

- d'entailler les arbres et arbustes, d'y grimper ou d'y implanter des constructions,
- de camper, de ramasser du bois mort, de faire du feu, de forcer les clôtures et grillages, de cueillir les fleurs des parterres ou d'y circuler, d'abîmer et d'arracher les panneaux indicateurs.
- de faire des entailles, des marques ou des dégradations au mobilier communal.

Il est, également, formellement défendu de s'écarter des sentiers balisés.

Chacun est responsable des dégâts qu'il viendrait à occasionner aux plantations, bâtiments et autres équipements mis à sa disposition.

Article 8 : Il est interdit de laisser les jeunes enfants à l'abandon ou sans surveillance.

Article 9 : Il est interdit de se comporter de manière contraire à l'ordre ou à la tranquillité publique

Article 10 : Pour des raisons de salubrité et de tranquillité publiques, il est interdit de se livrer à toutes sortes de colportages ou de commerces ambulants sur le territoire du Parc de loisirs.

Article 11 : L'usage de transistors, radios et autres ne peut, en aucun cas, perturber la tranquillité des usagers du Parc de loisirs, sans préjudice de l'application du chapitre II du règlement portant sanction de comportements inciviques du 18 décembre 2007.

Article 12 : La piste de santé qui traverse le Parc de loisirs n'est l'objet d'aucune surveillance.

L'usage de cette piste ainsi que l'exécution des divers exercices proposés le long du parcours n'engagent que la responsabilité personnelle de l'utilisateur à l'exclusion de celle de la commune de Wavre à quelque titre que ce soit.

Il vous est donc particulièrement recommandé d'être prudents dans vos efforts et modérés dans votre progression.

Toute utilisation imprudente des ateliers d'exercice ou toute utilisation non-conforme à leur destination est interdite.

Article 13 : Sans préjudice de l'application du chapitre IV du règlement portant sanction de comportements inciviques du 18 décembre 2007, les détritrus, vidanges, emballages ... doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet et ne peuvent être abandonnés, en aucun cas, sur tout le territoire du Parc de loisirs.

Il est, de plus, interdit de déposer des déchets ménagers ou encombrants dans et autour des poubelles publiques.

Article 14 : La commune de Wavre décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommages causés aux objets, bijoux, vêtements, montres,... amenés par les utilisateurs sur le site du Parc de loisirs.

Il appartient aux visiteurs de se montrer particulièrement vigilants dès lors que les différents accès au Parc de loisirs ne sont pas gardés.

Article 15 : Pénalités.

§1 Toute infraction au présent règlement donnera lieu à des sanctions pouvant aller de la simple remarque à l'expulsion immédiate.

§2 Les infractions aux articles 2,3,6,7,8,9,10,11,12 al3 et 13 du présent règlement sont, en outre, passibles d'une amende de 60 à 120 euros portés au double dans un délai de 12 mois de la dernière sanction administrative notifiée au contrevenant.

§3 Lorsque l'auteur de l'infraction est un mineur de plus de 16 ans, l'amende administrative ne peut en aucun cas dépasser 125 euros.

Une médiation est obligatoirement proposée dans tous les cas d'infractions commises par des mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans accomplis au moment des faits.

La médiation a pour seul objet de permettre à l'auteur de l'infraction d'indemniser ou de réparer le dommage qu'il a provoqué. Elle sera organisée par les fonctionnaires chargés d'infliger les amendes administratives.

Article 17 : A la date de l'entrée en vigueur du présent règlement, toutes les dispositions de règlements antérieurs dont l'objet est réglé par le présent règlement sont abrogées de plein droit.

Article 18 : Ce règlement sera publié conformément à l'article L 1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article 19: Des expéditions de la présente délibération seront transmises au Collège provincial de la Province du Brabant wallon ainsi qu'au greffe du Tribunal de Première Instance et à celui du Tribunal de Police.

- - - - -

S.P.25. Contrat de Rivière Dyle et affluents – Adhésion.

Adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL,

(...)

DECIDE à l'unanimité,

Article 1^{ier} : De marquer son adhésion de principe au Contrat de rivière Dyle et affluents.

Art. 2 : De charger le Collège communal de l'exécution administrative et technique de cette décision.

Art. 3 : De transmettre la présente décision à la Province du Brabant wallon, la Région wallonne et le Centre culturel du Brabant wallon.

Art. 4 : D'élaborer avec l'aide de la Cellule Contrat de rivière du CCBW une liste d'engagements concrets de la Ville de Wavre à intégrer dans le Programme d'action 2008-2010 du contrat de rivière Dyle et affluents.

- - - - -

M. M. NASSIRI, conseiller communal, quitte la salle du Conseil.

- - - - -

S.P.25 bis. Motion de soutien aux sans papiers en Brabant wallon (demande des groupes Ecolo, Cdh, et PS).

Rejeté par neuf voix pour et vingt-et-une voix contre.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que :

- la situation dramatique des sans-papiers interpelle tous les citoyens, les associations et les administrations, particulièrement au niveau local ;

- ces personnes vivent dans notre pays, dans nos communes, dans nos quartiers, et y participent pour la plupart à la vie associative, sportive, culturelle et économique ;
- leurs enfants sont scolarisés et participent également aux activités réservées à leur âge ;
- l'incertitude sur leur avenir force les sans-papiers à vivre en semi clandestinité et dans la précarité ;
- cette situation est inacceptable du point de vue humain ;
- l'accord du gouvernement prévoit notamment la prise en compte des attaches durables comme critère de régularisation.

Demande aux autorités fédérales :

- la mise en œuvre rapide d'une procédure de régularisation avec des critères clairs et objectifs ;
- la création d'une commission de régularisation indépendante et permanente ;
- en attendant que ces mesures soient prises, de décider un moratoire sur les arrestations, les expulsions et les enfermements ;
- d'accorder aux autorités communales plein et entier crédit quant aux attestations d'attaches durables émises par leurs soins.

S'engagent à tout mettre en œuvre afin :

- de réserver bon accueil aux résidents sans-papiers sur le territoire communal ;
- de les informer de la procédure à suivre et des documents à fournir ;
- de faciliter et d'accélérer la régularisation administrative des personnes concernées, principalement en ce qui concerne les preuves d'attaches durables ;
- de les aider à leur insertion sociale et à leur accès aux droits sociaux, notamment en matière de sécurité sociale.

Rejette la présente motion en sa séance du 21 octobre 2008, par 9 voix pour et 21 voix contre.

La séance publique est levée à vingt heures trente minutes et le Conseil communal se constitue en comité secret à vingt heures trente-et-une minutes.

MM. René GILLARD, échevin, et Michel DELABY, conseiller communal, quittent la salle du Conseil.

B. HUIS CLOS

(...)

La séance s'étant déroulée sans réclamation, le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2008 est définitivement adopté.

La séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Ainsi délibéré à Wavre, le vingt-et-un octobre deux mil huit.

Le Secrétaire communal ff,

Patricia ROBERT

Le Premier Echevin,
Bourgmestre faisant fonction – Présidente

Françoise PIGEOLET